



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

**RÉUNION INTERMINISTÉRIELLE SUR LA PREPARATION DE
LA RENTREE 2024-2025**

Primature, jeudi 19 septembre 2024

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE
PREMIER MINISTRE, MONSIEUR
OUSMANE SONKO**

A. AU TITRE DE L'ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉCOLE

- a.** En dépit des dotations budgétaires importantes consacrées à l'éducation au fil des ans, l'état des lieux de l'école, à l'orée de la rentrée scolaire, fait paradoxalement ressortir des performances peu satisfaisantes nécessitant des améliorations notables :
- i. un taux brut de scolarisation (63%) et un taux brut d'accès (65% à l'élémentaire et 40% au moyen général) en 2023 parmi les plus faibles de l'espace CEDEAO (9^{ème} et 12^{ème} respectivement) ;
 - ii. Un taux d'échec très élevé soit 34% au CFEE, 26% au BFEM et 49% au BAC ;
 - iii. un déficit en ressources humaines et en logistique particulièrement élevé :
 - un besoin de 4 527 enseignants pour l'année scolaire 2024-2025 ;
 - 7 145 abris provisoires recensés à travers le territoire national ;
 - un déficit de 48 696 salles de classe ;
 - 6 320 salles de classe en mauvais état ;
 - 5 862 écoles et établissements non clôturés ;
 - 2 256 écoles et établissements sans point d'eau ;
 - 7 033 écoles et établissements sans électricité ;
 - 2 409 écoles et établissements sans latrines ;
 - 14 330 écoles et établissements sans cantine ;
 - 340 écoles et établissements susceptibles d'être impactés par l'hivernage ;
 - Un déficit de 207 000 tables-bancs ;
 - 92 103 tables-bancs en mauvais état ;
 - iv. 409 789 élèves du préscolaire et de l'élémentaire sans acte de naissance.

b. Au regard de ce panorama et de l'engagement de transformation systémique de l'éducation nationale basée sur une nouvelle vision, les décisions ci-après ont été prises à l'issue de la réunion interministérielle pour une bonne rentrée scolaire et un bon déroulement de l'année académique :

B. AU TITRE DE PREPARATION ET DE L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

1. Le Ministre de l'Education nationale (MEN), en rapport avec les Ministres en charge de l'Intérieur, de l'Assainissement, de l'Environnement et des Collectivités territoriales, des Forces armées, prendra les dispositions nécessaires pour une remise à l'état des structures éducatives affectées par l'hivernage et l'instauration d'une journée mensuelle de mobilisation citoyenne pour la propreté de tous les établissements et écoles du Sénégal ;

2. Les Ministres de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, en rapport avec les Ministres en charge de l'Energie et de l'Hydraulique, prendront les dispositions nécessaires pour l'accès des structures d'éducation à l'eau et à l'électricité ; A ce titre, j'insiste sur la nécessité de diligenter le branchement en électricité des Centres de Formation professionnelle (CFP) de Koki, Ndindi, Touba, Mboumba, Taif et Thiempeng avant la rentrée ;

3. Le Ministère de l'Éducation nationale procédera à la structuration d'un programme innovant pour accélérer le remplacement intégral des abris provisoires, à travers un partenariat public-privé ;

4. Le Ministre de la Formation professionnelle en relation avec les Ministres chargés de l'Économie, des Finances, des Collectivités territoriales, est instruit de soumettre, au plus tard à fin mars 2025, un plan d'actions pour accélérer le programme de construction de centres de formation professionnelle ; une attention particulière devra être accordée au modèle économique desdits centres ;

5. Le Ministre de l'Éducation nationale, en relation avec le Ministre des Finances et du Budget, est instruit de soumettre, au plus tard à fin mars 2025, un plan d'actions pour la mise en œuvre d'un programme d'urgence de mise à niveau des infrastructures scolaires ;

6. Le Ministre de l'Éducation nationale, engagera, en coordination étroite avec le Ministre de l'Artisanat, des partenariats opérationnels, en vue de relancer l'acquisition, par l'État et ses démembrements, des tables-bancs, dans le cadre du Projet du Mobilier national. A ce titre, procéder, en relation avec le Ministère des Finances et

du Budget, à une dotation suffisante, au titre du budget 2025, pour la réhabilitation de 100 000 tables bancs et l'acquisition de 70.275 tables bancs neufs.

7. Le Ministre de l'Éducation nationale, en rapport avec le Ministre des Finances et du Budget, et le Ministre de l'Artisanat, prendra les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la Directive présidentielle relative au port obligatoire de l'uniforme scolaire à la rentrée 2024-2025 ; veiller à la disponibilité des uniformes dans les délais requis.

8. Afin d'assurer les conditions d'une éducation inclusive, garantissant le libre accès de tous les enfants à l'école, sans distinction aucune, notamment portant sur le port vestimentaire, **le ministre de l'éducation nationale** devra soumettre, au plus tard le 27 septembre 2024, un arrêté invitant les établissements scolaires à conformer leurs règlements intérieurs aux dispositions de la constitution ;

9. Le Ministre chargé du Transport terrestre est invité à veiller au renforcement du parc automobile Dakar Dem Dikk pour assurer la mobilité des élèves, notamment à Dakar ;

10. Le Ministre de l'Éducation nationale, en rapport avec les Ministres des Finances et du Budget et des Forces armées, prendra les dispositions nécessaires pour assurer le bon démarrage des Lycées Nation-Armée pour la Qualité et l'Équité (LYNAQE) ;

11. Le Ministre de l'Enseignement supérieur est invité, en rapport avec **le Ministre des Finances et du Budget,** à veiller à la finalisation des chantiers en cours dans les campus pédagogiques et sociaux ;

C. AU TITRE DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE ET DES PERFORMANCE DES ÉLÈVES

12. Le Ministre de l'Éducation nationale, en collaboration avec les Ministres en charge de la Fonction publique et du Travail et en partenariat avec le Haut Conseil du Dialogue social, poursuivra la redynamisation du dispositif du dialogue social, notamment sur les questions relatives aux décisionnaires, à l'accès au logement, aux actes d'avancement et à la formation continue diplômante ;

13. Le Ministre de l'Éducation nationale et le Ministre de la Formation professionnelle, en relation avec le Ministre des Finances et du Budget, mettront en œuvre un plan de résorption du déficit du personnel enseignant et d'encadrement ; dans

ce cadre, étudier les modalités de satisfaction du besoin de recrutement complémentaire 4.527 enseignants et de 800 formateurs dans les Centres de formation professionnelle ;

14. J'invite le Ministre de la Formation professionnelle, en rapport avec le Ministre des Finances et du Budget, à examiner les modalités d'acquisition en quantité suffisante de matières d'œuvre et d'intrants pédagogiques et à veiller à une dotation budgétaire adéquate des centres de formation professionnelle ;

15. Le Ministre chargé des Collectivités territoriales prendra les dispositions nécessaires pour la mise à disposition des écoles et établissements, par les Maires et Présidents de Conseil départemental, dès la rentrée, de fournitures scolaires et autres intrants pédagogiques nécessaires au bon démarrage des cours et au déroulement correct de l'année scolaire ;

16. Le Ministre de l'Éducation nationale et le Ministère de la Formation professionnelle, veilleront, en rapport respectivement avec **le Ministre chargé des Sports et le Ministre de la Santé et de l'Action sociale,** au strict respect de la pratique du sport dans les écoles et établissements ainsi qu'à la prise en œuvre satisfaisante de la santé des apprenants.

17. Le Ministre de l'Éducation nationale, en rapport avec le Ministre des Finances et du Budget, veillera au transfert effectif des budgets de fonctionnement des écoles élémentaires publiques ;

18. Le Ministre de l'Éducation nationale, en relation avec les acteurs du système éducatif, mettra en œuvre une stratégie de lutte contre le redoublement et les déperditions scolaires ;

D.AU TITRE DE L'ÉTAT CIVIL ET DE LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES VULNERABLES

19. Le Ministre de l'Éducation nationale, en rapport avec le Ministre chargé des Collectivités territoriales, procédera à la mise en œuvre d'actions nécessaires pour la prise en charge des questions liées à l'état civil,

20. Le Ministre de l'Éducation nationale, en rapport avec le Ministre de la Famille et des Solidarités, prendra les dispositions requises pour la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire et la protection des couches vulnérables ;

21. Le Ministre de l'Éducation nationale est invité à assurer, en relation avec le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, une prise en charge adéquate de la question des candidats au baccalauréat ayant des difficultés avec l'Etat civil ;

22. Le Ministre de l'Éducation nationale, en rapport avec le Ministre chargé des Finances et du Budget procédera à une évaluation adéquate des crédits destinés aux cantines scolaires pour faciliter le lancement et la mise en œuvre du Programme national des cantines scolaires ;

23. Le Ministre de l'Éducation nationale, en rapport avec le Ministre chargé des Finances et du Budget devra déployer les moyens requis pour la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation inclusive et la mise à niveau des infrastructures pour une prise en charge adéquate des élèves en situation de handicap ;

E. AU TITRE DES REFORMES

24. Les Ministres chargés de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, en rapport avec toutes les parties prenantes, engageront dès cette année, la refonte profonde des curricula de l'Éducation et de la Formation, selon la Vision du Projet. Cette vision est axée sur la Souveraineté nationale, la promotion des valeurs et de la citoyenneté, de l'Histoire authentique et des langues nationales, des Sciences, des techniques et du Numérique, de la sécurité routière, de l'éducation environnementale et du développement durable, l'introduction de l'Anglais à l'Elémentaire, ainsi que l'adéquation avec les besoins de production et du monde travail ; veiller, en ce qui concerne l'introduction de

l'Anglais, aussi bien pour la phase expérimentale que pour le déploiement, à l'élaboration d'une feuille de route précise et réaliste en veillant à l'égalité d'accès des apprenants ; s'agissant des langues nationales, procéder et soumettre au Premier Ministre, le bilan des initiatives en cours.

25. Les Ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Formation Professionnelle, en rapport avec toutes les parties prenantes, engageront dès cette année, la réforme du système d'évaluation certificative (CFEE, BFEM, BAC) en lien avec la refonte des curricula.

26. Le Ministre de l'Éducation nationale, en relation avec le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, est invité à tout mettre en œuvre pour l'adoption de la loi sur le statut des Daara et l'accélération de la modernisation et de l'intégration des Daara dans le système éducatif ;

27. Le Ministre de l'Éducation nationale devra prendre les dispositions idoines pour mettre en œuvre la Stratégie numérique pour l'Éducation, avec notamment la création, dès la rentrée scolaire, d'une Filière numérique et le démarrage de son expérimentation au sein des LYNAQE et de certains lycées d'excellence ;

28. Le Ministre de l'Éducation nationale est invité, en rapport avec toutes les parties prenantes, à déployer la Nouvelle Initiative pour la Transformation Humaniste de l'Éducation (NITHÉ) pour la promotion des valeurs et de la citoyenneté ;

29. Le Ministre de l'Éducation nationale devra prendre les dispositions nécessaires, en relation avec les **Ministres chargés des Sports, de la Jeunesse et de la Culture, des Finances et du Budget**, pour une bonne participation du Ministère de l'Éducation nationale à la préparation des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026. A ce titre, veiller à l'institutionnalisation de l'organisation du championnat national du sport scolaire ;

30. J'engage le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, en rapport avec **les Ministres chargés de l'Éducation et de la Formation professionnelle et de l'Enseignement supérieur**, et toutes les parties concernées, à assurer le suivi de l'exécution diligente des mesures à me faire le compte rendu régulier.